

AVENANT A LA CONVENTION DE STAGE

1. <u>L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE</u> FORMATION

Nom: Université Toulouse - Jean Jaurès

Adresse: 5, allées Antonio Machado 31058 Toulouse cedex 9

Représenté par sa Présidente (signataire de la convention) :

Emmanuelle GARNIER

Composante pédagogique :

IUT de Blagnac

Département de formation : Département Informatique (INFO)

Adresse :

1 place Georges Brassens BP 60073

31703 Blagnac Cedex

2. L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom: SAS ATARAXIE

Adresse : 80 Allée d'Iéna 11000 CARCASSONNE Représenté par (nom du signataire de la convention) :

M. MOSSE Thierry

Qualité du représentant : Directeur

Service dans lequel le stage sera effectué :

SAS ATARAXIE

2 04 68 11 46 28

Mél : thierry.mosse@ataraxie.fr

Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) :

Télétravail à domicile

3. L'ETUDIANT

Nom : ESPINOSA Prénom : PAUL Sexe : F \square M \boxtimes Né(e) le: 27/04/2001

Adresse: 19 RUE LONGCHAMP 11170 PEZENS

★ +33631542173 mél : p.espinosa11@hotmail.fr

Intitulé de la formation ou du cursus suivi dans l'établissement d'enseignement supérieur et volume horaire :

DUT2 Informatique ; 1800 heures en deux ans

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 modifié

Article 1 : objet

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles ayant lieu durant ce stage, le présent avenant a pour objet de modifier la convention de stage signée entre l'établissement d'enseignement, l'organisme d'accueil et le stagiaire tels que désignés en entête.

CAS 1: Article 2: Modification des dates du stage

Cas 1-1 Le stage est suspendu duau Il reprendra le	
Cas 1-2 : Le stage est suspendu à la date de signature du présent avenant par le stagiaire jusqu'au	Cas 1-3 : Le stage
est suspendu à la date de signature du présent avenant par le stagiaire jusqu'à nouvel ordre. Si la date de fin	du stage intervient
sans signature d'un nouvel avenant, le présent stage prendra fin automatiquement.	
Cas 1-4 : Le stage est interrompu à la date du Une nouvelle convention sera signée en cas de	possibilité de
reprise d'un stage. L'organisme d'accueil s'engage à reprendre le stagiaire en son sein si les conditions d'activ	vité le perme-
ttent et que l'année universitaire n'est pas terminée.	
Cas 1-5 : Le stage est interrompu à la date du Une nouvelle convention sera signée en cas de	possibilité de
reprise d'un stage.	

CAS 2 Article 2 : Stage à domicile

A compter de la signature du présent avenant par le stagiaire, le stage aura lieu à son domicile. L'adresse du domicile du stagiaire est : 19 RUE LONGCHAMP 11170 PEZENS Le stagiaire s'en-

gage à respecter le planning établi par l'organisme d'accueil, et à ne pas se déplacer. Les tuteurs du stagiaire resteront joignables pendant cette période.

Article 3: Prise d'effet

Le présent avenant prend effet de plein droit à sa date de signature par le stagiaire. Il est entendu entre les parties que le présent avenant pourra être envoyé par courriel avec signatures scannées, sous réserve de vérification de l'identité des signataires.

Article 4: Autres dispositions

L'ensemble des autres dispositions de la convention de stage initiale restent applicables.

L'organisme d'accueil

A....., le / 20 Le/La Responsable de l'Établissement d'accueil (nom, signature et cachet)

M. MOSSE Thierry

Le/la tuteur/tutrice de stage de l'organisme d'accueil (nom et signature)

M. ARATOR Julien

L'Université Toulouse - Jean Jaurès

A Power

A Blagnac, le 06/04/2020 La Présidente de l'Université ou par délégation, Le Directeur de l'IUT de Blagnac ou Le responsable des stages (nom, signature et cachet) M. BRUEL Jean-Michel

L'enseignant-e référent-e (nom et signature) M. SOTIN Pascal

L'étudiant-e

A Blagnac, le L'Étudiant-e stagiaire (nom et signature)

M. ESPINOSA PAUL

PO/